

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GALAN
Séance du 21 mai 2026

N°39/2026

Objet : Convention de mise à disposition du personnel technique de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan

L'an deux mille vingt-six et le vingt-et-un mai à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Bernadette SABATHIER (Maire).

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 15 ; qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 16 mai 2026

Présents : SABATHIER Bernadette, BLUTHE-RAMONE Benjamin, PASKA Lydie, SOMA Marie-Anne, BENANIBA Sonia, BRUNET Elodie, CAILLET Sylvain, DUPLAN Adrien, CORRIERI-SAMBLAS Ghislaine, ENFEDAQUE Christine, LACROZE Stéphane, PAVEL Vlad, RODRIGUEZ Audrey.

Absents : BEFFEYTE Jean-François, CAZABAT Jérôme

Procurations de vote : BEFFEYTE Jean-François à SABATHIER Bernadette
CAZABAT Jérôme à BLUTHE-RAMONE Benjamin

A été nommé secrétaire : Monsieur DUPLAN Adrien

Madame la Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention de mise à disposition de services techniques de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan auprès des communes pour effectuer l'entretien des espaces verts, l'entretien du petit patrimoine bâti, l'entretien ménager.

Elle indique que cette convention est prévue pour une durée de un an et sept mois, à compter du 1^{er} juin 2026 jusqu'au 31 décembre 2027 inclus. Elle pourra être modifiée par avenant au début de chaque année en fonction de l'évolution des besoins.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,
DECIDE

- d'accepter les termes de la convention de mise à disposition des agents des services techniques de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan pour des missions d'entretien des espaces verts, entretien du petit patrimoine bâti et entretien ménager
- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention et tout document afférent pour le compte de la commune.

Ainsi fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Bernadette SABATHIER, Maire

Adrien DUPLAN, Secrétaire de séance

